Publié le 07/04/2025

ID: 019-241927201-20250324-DCC250324_CA1_4-BF



Membres	73
Présents	56
Pouvoirs	11
Votants	67
Exprimés	67
Pour	67
Contre	-

DÉLIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre mars à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant-Colonel Faro à Tulle sous la présidence de Monsieur Michel BREUILH. Président

Convocation de M. Michel BREUILH en dates du 11 et 17 mars 2025 Nombre de membres en exercice : 73

Secrétaire de séance : M. Dorian LASCAUX

Etaient présents: 56

Mesdames Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Valérie DUMAS, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Sandy LACROIX, Fabienne LATOUR, Marie-Pierre LE MIGNON, Christiane MAGRY-JOSPIN, Cathy MONS, Stéphanie PERRIER, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Christine THOLY, Stéphanie VALLEE,

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Eric BELLOUIN, Patrick BORDAS, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Michel BOUYOU, Pierre-Marie CAPY, Pascal CAVITTE, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Bernard COMBES, Pierre COULOUMY, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Dorian LASCAUX, Patrick LERESTEUX, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Marc ROUGERIE, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX

Mme Martine TAVET suppléante de M. Florent MOUSSOUR

M. Thierry DUBOIS suppléant de Mme Béatrice GORON

M. Jérôme MALAGNOUX suppléant de M. Bernard SALLES

M. René MEFREDJ suppléant de M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir: 11

Mme Sylvie CHRISTOPHE à Mme Christiane MAGRY-JOSPIN

Mme Annie CUEILLE à Mme Betty DESSINE

Mme Catherine DONNEDEVIE à M. Alain CHASTRE

Mme Brigitte MASMONTEIL à M. Xavier DURAND

Mme Marie-Amélie RIVIERE à M. Bernard JAUVION

Mme Irène SERVIERES à Mme Cathy MONS

Mme Josette VERDEYME à M. Charles ORLIANGES

M. Ubald CHENOU à Mme Muriel REBUFFEL

M. Jean-Jacques LAUGA à M. Alain PENOT

M. Hervé LONGY à Mme Fabienne LATOUR

M. Daniel RINGENBACH à M. Pascal FOUCHÉ

Etaient absents: 06

Mme Chrystelle BIDAULT, Yvette FOURNIER, MM. Michel BREUILH, Raphaël CHAUMEIL, Grégory HUGUE, Jérémy NOVAIS

Objet: 1.1.4.1 Budget autonome « assainissement »: approbation du compte administratif 2024

Le Conseil communautaire,

Sous la Présidence de Mme Betty DESSINE,

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier son article L.2121.31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le 07/04/2025

ID: 019-241927201-20250324-DCC250324_CA1_4-BF

Vu l'analyse de l'exécution du budget autonome « assainissement »,

Vu le compte de gestion du budget autonome « assainissement » dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Tulle,

Le Président ayant quitté la salle avant le vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le compte administratif 2024 du budget autonome « assainissement » comme suit:

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		301 324.42		269 193.43		570 517.85
Opérations de l'exercice	3 546 227.18	3 461 404.55	3 484 039.31	3 401 211.23	7 030 266.49	6 862 615.78
TOTAL	3 546 227.18	3 762 728.97	3 484 039.31	3 670 404.66	7 030 266.49	7 433 133.63
Résultats de clôture		216 501.79		186 365.35		402 867.14
Reste à réaliser			4 821 916.57	1 707 833.70	4 821 916.57	1 707 833.70
TOTAL	3 546 227.18	3 762 728.97	8 305 955.88	5 378 239.36	11 852 183.06	9 140 967.33
Résultats définitifs		216 501.79	2 927 717.52		2 711 215.73	

Fait et délibéré le 24 mars 2025 La vice-présidente

Betty DESSINE

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agglo

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

